

● (1730)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS (DOCUMENTS)

[Français]

Mme le Président: Comme il est 5 heures de l'après-midi, la Chambre abordera maintenant l'étude des initiatives parlementaires selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les avis de motion (documents), bills privés et bills publics.

Les motions nos 1 et 22 restent au *Feuilleton* du consentement unanime.

[Traduction]

L'OFFICE DE COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU DOUCE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 10 juillet 1980, de la motion de M. Siddon:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de la correspondance, des télégrammes ou de tous autres documents échangés depuis le 1^{er} janvier 1978 entre le gouvernement, ses ministères et organismes et les gouvernements de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et le Conseil territorial du Nord-Ouest, au sujet de la révision et de la refonte de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce.

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, puis-je attendre quelques minutes avant de commencer pour permettre aux députés de reprendre leurs places?

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Les députés auraient-ils l'amabilité de tenir leurs petites conférences dans les antichambres de manière à ce que le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) puisse prendre la parole.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, je voudrais dire quelques mots sur la motion que mon collègue a déposée. Tout d'abord, j'espère qu'il existera un jour un texte législatif sur la liberté d'information applicable au moins au niveau fédéral qui nous évitera d'avoir à proposer de telles motions. Je ne vois en effet pas pourquoi le gouvernement réagit comme il le fait toujours quand on propose une motion portant production de documents. Je me rends certes compte que la question qui nous intéresse ressortit à la compétence mixte du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et suppose qu'il existe un échange de lettres entre ces deux paliers de gouvernement; mais alors que l'on s'attend que les gouvernements provinciaux consentent à l'unanimité à ce qu'on dépose ces lettres, je ne vois pas pourquoi le gouvernement ne devrait pas répondre favorablement aux demandes tout à fait normales concernant la production de dossiers et de documents relatifs aux différents sujets à l'étude.

La chose est particulièrement vraie dans le cas de la motion dont mon collègue a saisi la Chambre. Bien que je n'aie pas la moindre intention de divulguer quoi que ce soit des entretiens que j'ai eus avec les ministres provinciaux durant la période où j'ai eu l'honneur d'être le ministre fédéral des Pêches et des Océans, car ce serait là manquer à mon devoir, je puis dire sans trahir de secret que même s'ils faisaient effectuer une enquête publique ou un examen, les députés ne trouveraient rien à redire à ces entretiens.

Cela dit, j'ajoute que le secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans (M. Henderson) a déposé aujourd'hui sur le bureau de la Chambre, en vertu de l'article 42 du Règlement, le rapport du comité fédéral-provincial-territorial

Le poisson d'eau douce

chargé de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce. Nous n'avons évidemment pas eu le temps d'examiner le rapport, bien que j'aie eu l'occasion de le feuilleter. S'ils ne peuvent consulter toute la documentation, lire la correspondance et divers documents se rapportant à cette étude, les députés seront considérablement désavantagés, particulièrement ceux des circonscriptions où l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce a pour mission de répondre aux besoins des pêcheurs.

Le rapport qui a été déposé aujourd'hui fait suite à la rencontre, il y a environ un an, du ministre fédéral des Pêches et des Océans avec les cinq ministres des provinces concernées. A la suite de cette réunion, nous avons demandé une étude à un groupe de fonctionnaires des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Ce sont, bien entendu, les résultats de cette étude que nous retrouvons dans le document qui a été déposé à la Chambre aujourd'hui. Je me demande pourquoi il a fallu attendre tout ce temps. Il devait être présenté à une réunion ministérielle qui était censée se tenir au mois d'avril dernier, à Winnipeg. A cette réunion d'avril, les deux paliers de gouvernement devaient prendre une décision définitive sur l'avenir de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce.

Bien qu'il y ait eu de nombreuses réunions au niveau des fonctionnaires, les ministres ne se sont toujours pas rencontrés. Si le ministre intervient dans le débat, peut-être pourrait-il nous expliquer pourquoi cette réunion n'a pas eu lieu et pourquoi il a fallu tout ce temps pour que ce rapport soit rendu public et déposé à la Chambre.

Je crois que l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce a bien rendu service aux pêcheurs de l'ouest du Canada et des Territoires aussi. Il n'en demeure pas moins qu'il a perdu dernièrement la confiance de certains de ses clients, ce qui a conduit les ministres à se réunir l'année dernière et a abouti au dépôt de cette étude dont la Chambre est maintenant saisie. Je ne pense pas vraiment que ce problème puisse être résolu simplement par le dépôt de cette étude. Nous devons faire porter notre attention sur les problèmes politiques que soulève l'existence de cet organisme. Il y a, par exemple, le problème découlant du fait qu'il y a un an de cela, on n'a pu tomber d'accord sur ce qui devrait advenir de l'Office, sur la façon dont il devrait remplir son mandat, sur l'opportunité ou non de le privatiser, de le placer sous l'autorité des gouvernements provinciaux ou de la garder tel quel, à savoir une société de la Couronne fédérale, purement et simplement.

● (1740)

Je m'intéresse de très près à cet office, non seulement parce que j'ai été ministre des Pêches et des Océans mais aussi parce que c'est une société sœur de l'Office canadien du poisson salé. Je pense que l'office fonctionne très bien et qu'il répond parfaitement aux besoins du secteur du poisson salé et des pêcheurs terre-neuviens et québécois qui salent et fument leur poisson. Je suis toutefois persuadé que tout ne tourne pas rond dans cet office. Il faudra bien affronter le problème tôt ou tard. Je préviens mon successeur que le problème ne disparaîtra pas comme par enchantement et il ne pourra pas non plus le faire disparaître en feignant de l'ignorer.